

# Les Echos

## BRUXELLES ET GAZPROM TROUVENT UN TERRAIN D'ENTENTE

Le 24/05/2018



Le gaz russe représente moins de 40 % de la consommation de l'Union européenne mais beaucoup plus dans les pays d'Europe centrale et orientale. - Petr David Josek/AP/SIPA

**Le gazier russe devra faire des concessions pour garantir la concurrence dans les pays d'Europe centrale et orientale, mais il échappe à une amende.**

Après sept ans d'enquête pour abus de position dominante, Gazprom et la Commission européenne sont parvenus à un accord. Le groupe gazier russe, qui fournit à lui seul près de 40 % de la consommation de gaz de l'Union, a pris des engagements vis-à-vis de Bruxelles qui lui permettent d'échapper à une amende.

« La décision adoptée ce jour lève les obstacles créés par Gazprom qui entravent la libre circulation du gaz en Europe centrale et orientale », a déclaré la commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager. Les concessions acceptées par le groupe « vont changer la façon dont Gazprom opère » dans ces pays selon elle et donneront « des droits effectifs aux clients » du groupe russe. Huit pays,

très largement dépendants de la Russie pour leur approvisionnement, étaient dans le champ de l'enquête : la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Bulgarie et les trois pays Baltes.

### **Faciliter les flux gaziers**

« *Je sais que certains auraient préféré que nous infligions une amende à Gazprom* », a poursuivi la commissaire. Mais la solution annoncée est la meilleure « *pour les entreprises et les consommateurs européens* », a-t-elle estimé. Les engagements pris par le groupe russe sont « *juridiquement contraignants* » pendant huit ans, a-t-elle souligné. En cas de manquement, Bruxelles pourrait imposer une amende pouvant aller jusqu'à **10 % du chiffre d'affaires** mondial de Gazprom (soit quelque 10 milliards de dollars).

Gazprom s'est déclaré « *satisfait* » de l'accord, saluant « *l'issue la plus raisonnable* » pour le marché du gaz. Le groupe proche du Kremlin s'engage à autoriser les pays clients à revendre dans d'autres pays le gaz qu'ils lui ont acheté s'ils le souhaitent. Il devra aussi « *faciliter les flux gaziers* » vers la Bulgarie et les pays baltes, des « *marchés isolés* » du réseau européen en raison du manque d'infrastructures d'interconnexion.

Enfin les clients pourront demander des baisses de prix lorsque ceux dont ils s'acquittent « *s'écartent des prix concurrentiels de référence pratiqués en Europe occidentale* ».

### **Harmonisation des prix**

« *Ces mesures vont dans le sens d'une plus grande harmonisation des prix du gaz en Europe*, commente Thierry Bros, de l'Oxford Institute for Energy Studies. *Gazprom va jouer de plus en plus dans les règles du marché* ».

La décision de Bruxelles est un revers pour certains pays comme la Pologne qui souhaitent réduire leur dépendance au gaz russe . Il y a quelques jours, les grandes lignes de l'accord ayant été dévoilées dans la presse, le patron du gazier public polonais PGNiG s'était déclaré « *déçu* » que l'Europe ne sanctionne pas Gazprom qui a « *abusé du marché* » selon lui. Le gouvernement lituanien avait lui aussi critiqué l'accord à l'amiable.

### **Exportations record**

« *La Commission a certainement tenu compte du recul des tensions sur le marché européen du gaz, favorisé par la baisse des prix depuis trois ans, et aussi du fait que Gazprom a été un fournisseur fiable* », décrypte Marc-Antoine Eyl-Mazzega, de l'Institut français des relations internationales.

Les exportations de Gazprom vers l'Europe ont en effet battu un nouveau record historique en mars pendant la vague de froid qui a frappé le Vieux Continent. Sur l'ensemble du premier trimestre 2018, elles ont progressé de près de 7 %.

**Vincent Collen**